





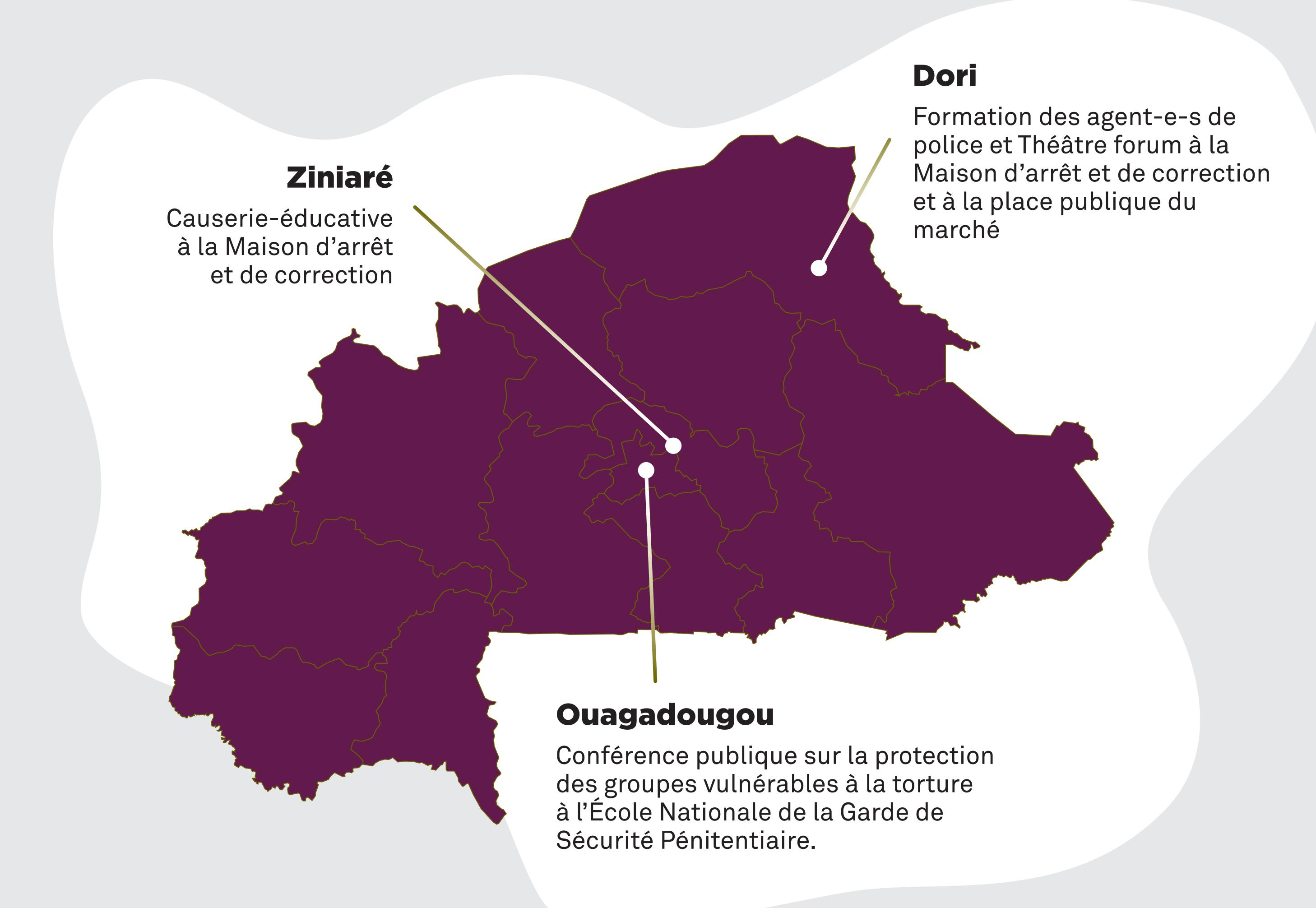




Prévenir la torture chez les personnes vulnérables

Enjeux

Les détenus-e-s, les défenseur-e-s des droits humains, les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables à la torture.

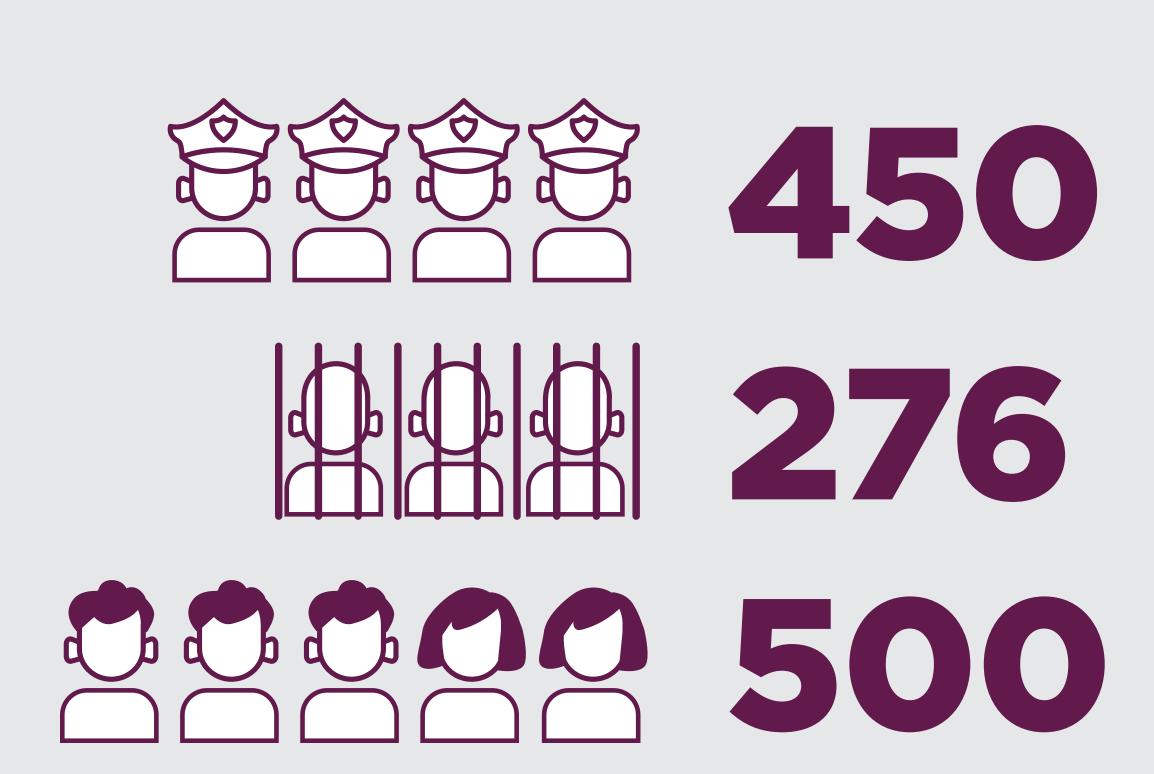


Actions menées

2 actions collectives pour prévenir la torture chez les personnes vulnérables

Résultats

- 420 élèves gardes de sécurité pénitentiaire (GSP) et 30 agent-e-s de police judiciaire formé-e-s sur la protection des personnes vulnérables à la torture
- 276 détenu-e-s connaissent mieux leurs droits
- 500 personnes, dont 200 femmes, sont sensibilisés sur la protection des groupes vulnérables à la torture



Depuis l'action collective

« Le personnel de ma maison d'arrêt et de correction ne pense plus à menotter un détenu admis en soins sur son lit d'hôpital »

« Ma façon de m'adresser aux détenus a beaucoup changé »

Témoignage d'un directeur de MAC



Recommandations

Organiser une campagne publique de sensibilisation dans différentes langues nationales sur la prévention de la torture et les recours pour les victimes, notamment les personnes les plus vulnérables à la torture.

Promouvoir le respect de l'égalité de genre et de l'équilibre genre dans les activités de sensibilisation, par exemple du personnel des GSP et des forces de l'ordre.







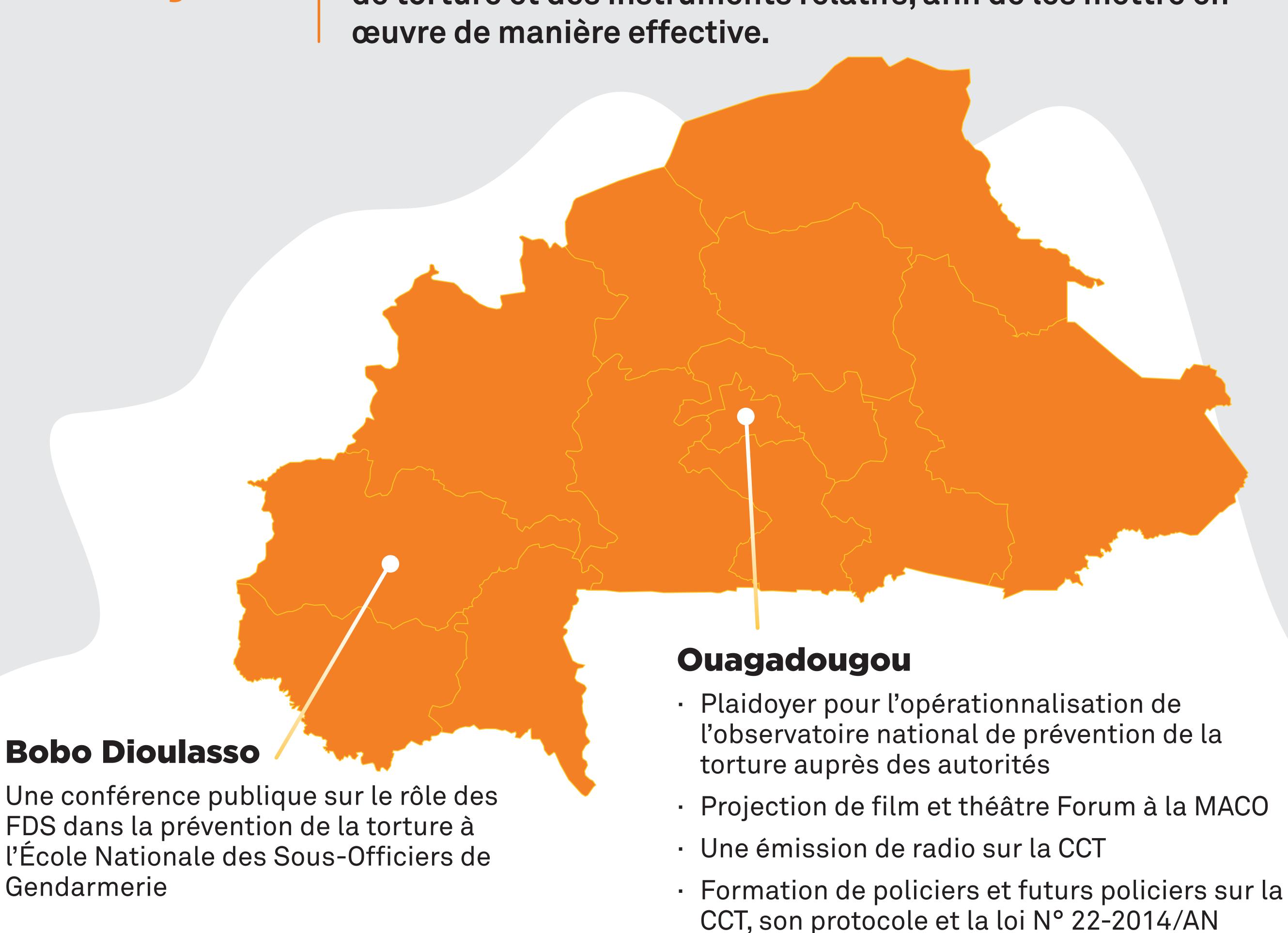




Vulgariser la Convention contre la torture (CCT) et son protocole

Enjeux

Une prévention efficace de la torture passe nécessairement par la connaissance et la maitrise de la définition du crime de torture et des instruments relatifs, afin de les mettre en œuvre de manière effective.



Actions menées

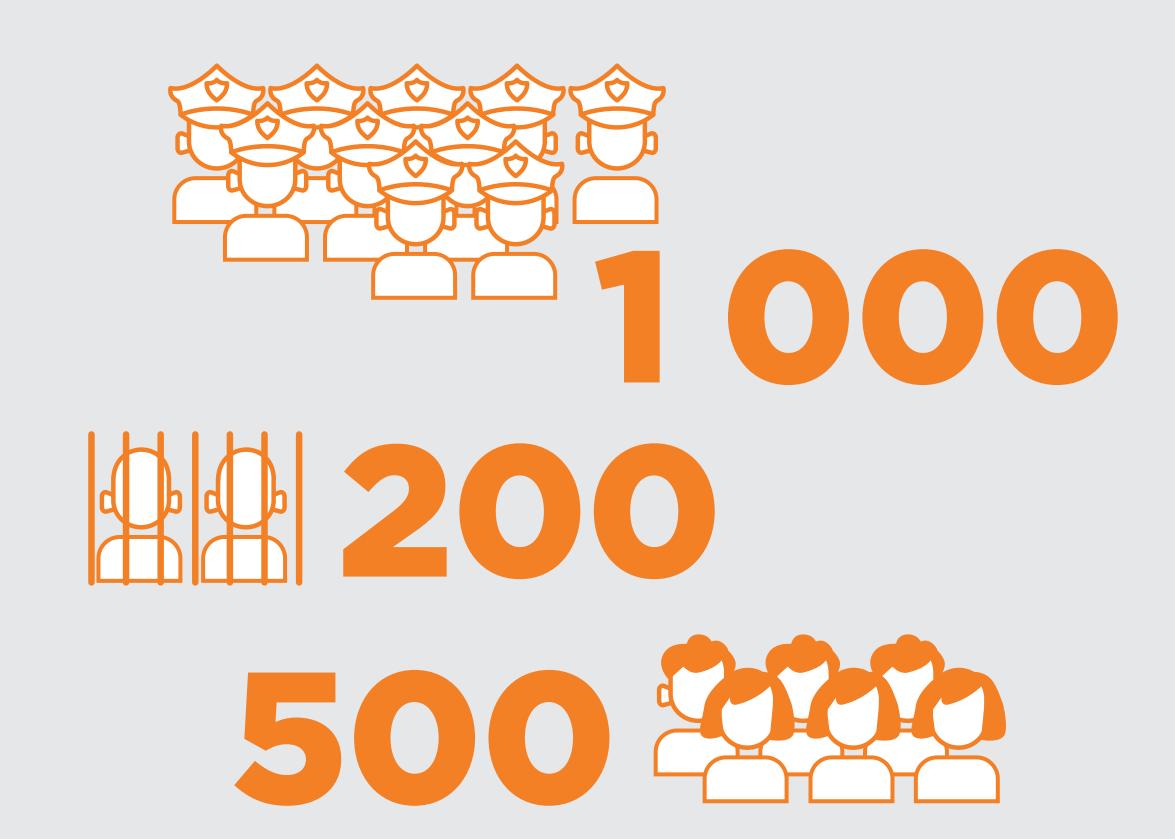
3 actions collectives

- Distribution de la Convention contre la torture

visant à vulgariser la CCT et son protocole

Résultats

- 1 000 policiers, gendarmes, élèves et encadreurs policiers sensibilisés sur les instruments relatifs à la prévention de la torture
- 200 détenu-e-s connaissent mieux leurs droits et la CCT
- 500 personnes, dont 250 femmes, sont sensibilisés sur la CCT, son protocole et la loi N° 22-2014/AN
- · 15 autorités sont engagées sur l'importance du mécanisme national de prévention de la torture



Depuis l'action collective

Suite à la formation à l'école nationale de police :

« Dans les différentes classes, les élèves de l'ENP ont caricaturé des actes de torture et les ont affiché dans leurs salles en vue d'attirer l'attention de leurs camarades et encadreurs sur certaines pratiques inacceptables. »



Recommandations

Intégrer des modules de formation spécifiques sur la prévention de la torture dans les curricula de formation des FDS, que ce soit dans la formation initiale ou continue, à travers une collaboration entre l'État et les OSC.

Organiser des campagnes publiques de sensibilisation:

partager des versions simplifiées de la CCT et de la loi N° 22-2014/AN via des affiches parlantes, des outils d'éducation aux droits humains et par les médias auprès des FDS, dans les écoles de formation des FDS, des écoles coraniques, des groupes d'auto-défense et le grand public.







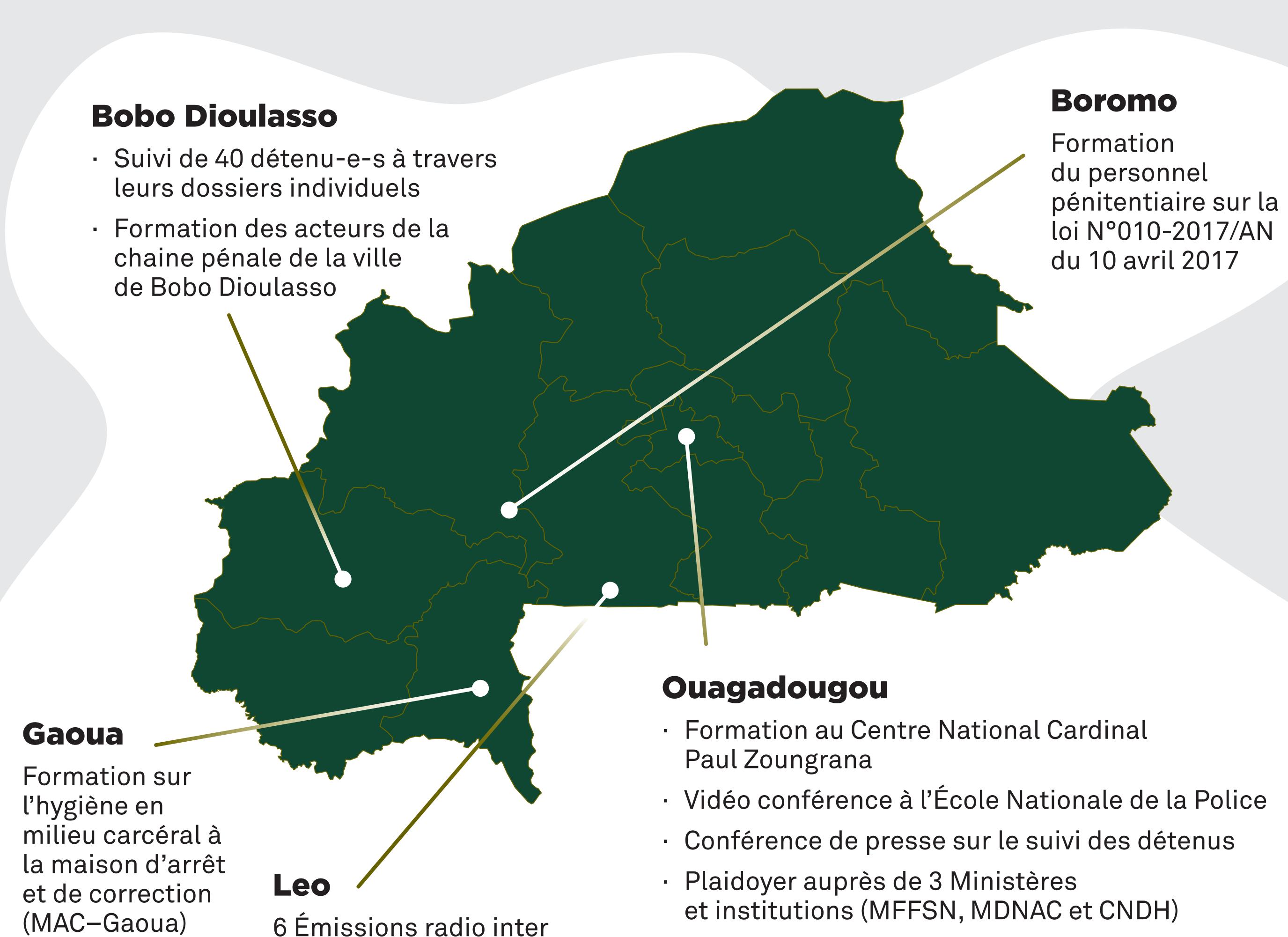




Amélioration des conditions 66666665

Enjeux

Les conditions de détention au Burkina Faso sont inadéquates. Plusieurs centres pénitenciers sont surpeuplés et les droits de base des prisonniers et prisonnières ne sont pas toujours respectés.



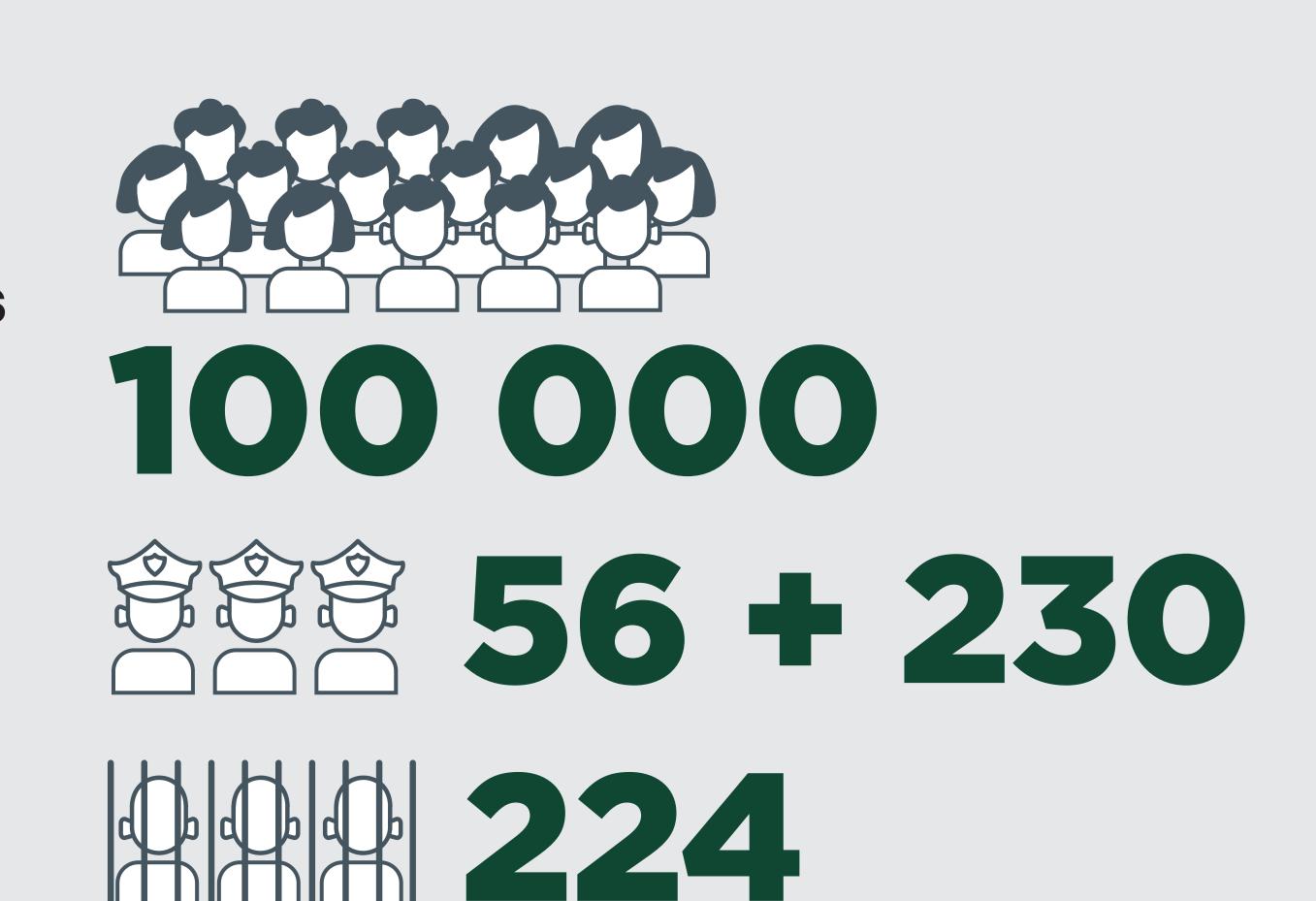
Actions menées 4 actions collectives

actives sur les conditions

de vie en milieu carcéral.

Résultats

- 100 000 personnes sensibilisés sur les droits des détenu-e-s
- 56 autorités et 230 membres des forces de défenses et de sécurité sensibilisés sur les conditions carcérales
- 224 détenu-e-s sensibilisés sur leurs droits et l'hygiène en milieu carcéral.



- Projection de film de sensibilisation

suivi de discussions sur l'espace vide

de la mairie de Bogodogo et sur le terrain

omnisport de Somgandé.

Depuis l'action collective

Une personne ayant assisté à la projection d'un film :

« J'avoue que j'ignorais tous des réalités carcérales, mais ce soir, je repars édifié, prêt à transmettre le message dans ma communauté. »



Recommandations

- Former les acteurs clés dans le domaine pénitencier sur la loi 10 portant régime pénitentiaire au Burkina Faso, sur les règles Mandela et de Bangkok, afin d'améliorer les
- conditions de détention. Augmenter le budget alloué aux établissements pénitentiaires pour améliorer les conditions de détentions,

notamment pour la prise en compte des

comme les femmes et les mineurs.

besoins spécifiques des groupes vulnérables

- Créer des points focaux personnes vulnérables pour mieux prendre en compte les particularités et entretenir un dialogue privilégié entre l'administration, le personnel des GSP et les personnes en détention.







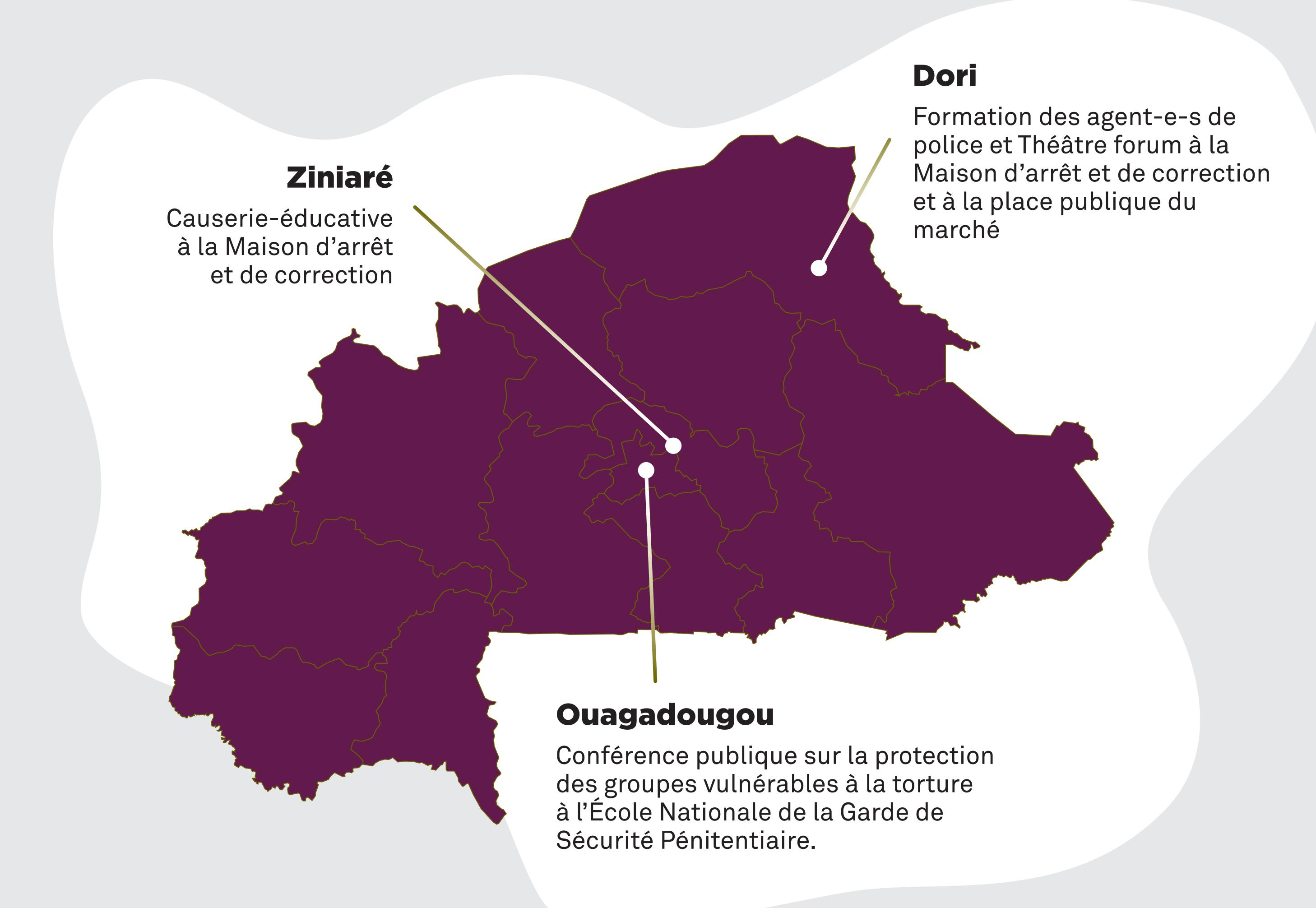




Prévenir la torture chez les personnes vulnérables

Enjeux

Les détenus-e-s, les défenseur-e-s des droits humains, les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables à la torture.

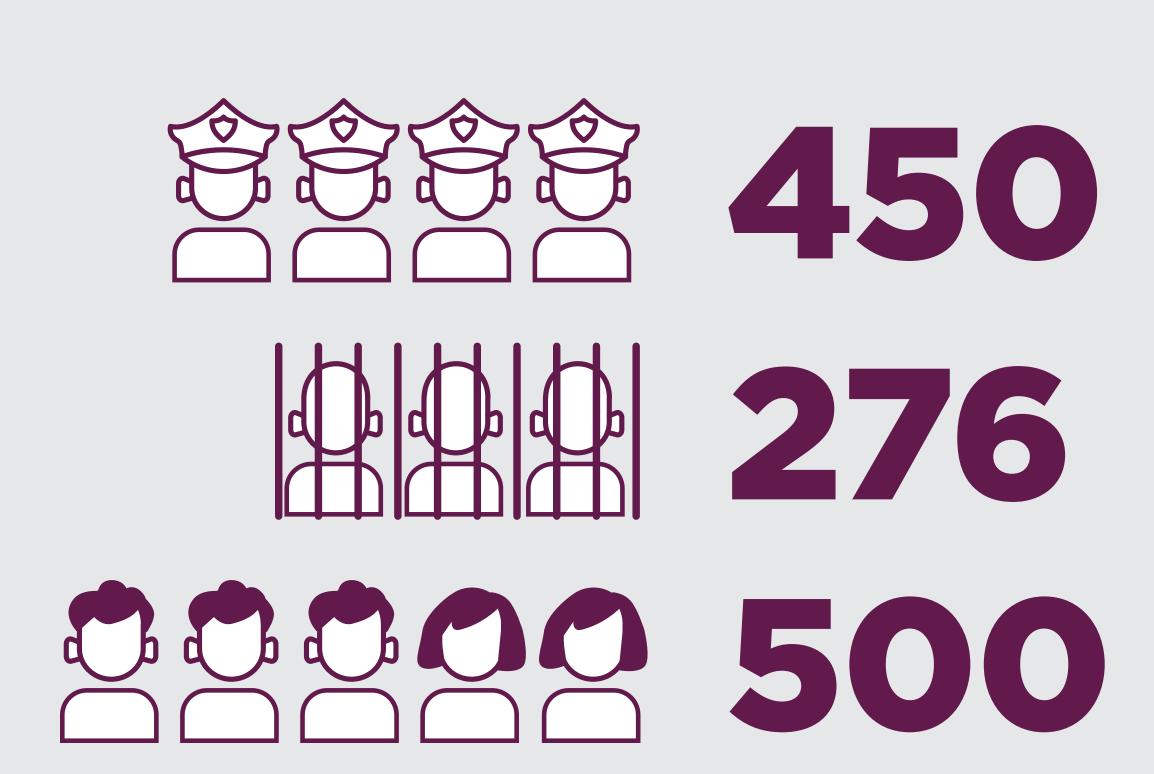


Actions menées

2 actions collectives pour prévenir la torture chez les personnes vulnérables

Résultats

- 420 élèves gardes de sécurité pénitentiaire (GSP) et 30 agent-e-s de police judiciaire formé-e-s sur la protection des personnes vulnérables à la torture
- 276 détenu-e-s connaissent mieux leurs droits
- 500 personnes, dont 200 femmes, sont sensibilisés sur la protection des groupes vulnérables à la torture



Depuis l'action collective

« Le personnel de ma maison d'arrêt et de correction ne pense plus à menotter un détenu admis en soins sur son lit d'hôpital »

« Ma façon de m'adresser aux détenus a beaucoup changé »

Témoignage d'un directeur de MAC



Recommandations

Organiser une campagne publique de sensibilisation dans différentes langues nationales sur la prévention de la torture et les recours pour les victimes, notamment les personnes les plus vulnérables à la torture.

Promouvoir le respect de l'égalité de genre et de l'équilibre genre dans les activités de sensibilisation, par exemple du personnel des GSP et des forces de l'ordre.